

COMITE ENVIRONNEMENTAL DE TONNERRE

COMPTE RENDU RÉUNION DU 03 AVRIL 2023

Personnes présentes :

DREUX Rémi
GAGNEPAIN Jean-Loup
HASSAN Brigitte
LARIBE Daniel
LEYMARIE-DEMERLINE Dorothée
QUANTIN Christiane

Directrice Générale des Services :

PICQ Mathilde

Absents excusés :

CHAISSY Benoît
CHAUMAT Évelyne
GARNIER Yves
GRAVE-LAGAE Dominique
LAPORTE Alain
LALLEMAND Nadège
MONNOYER Eric
PARVAIS Valérie
PEDROT Mathilde

Élus présents :

DROUVILLE Michel
FICHOT Jean-François
GERTNER Philippe
ORGEL Émilie

Élues excusées :

TOULON Sylviane
PION Jocelyne

Il n'y a pas eu de compte-rendu concernant la réunion du 16 janvier 2023 les personnes s'étant proposés pour transmettre leurs notes ne l'ayant pas fait.

Lors de cette réunion Monsieur Le Maire, Cédric CLECH, nous a évoqué le devenir de l'espace Bouchez. Le maire nous a fait part de sa volonté de participer à l'association des Communes pour la gestion de nos forêts animé par le président Franck MANSANTI.

Il a également proposé d'associer le comité environnemental de Tonnerre en désignant des participants.

Après avoir demandé les candidatures aux membres du comité qui voulait y participer, sept personnes se sont manifestés et j'ai transmis le nom de deux titulaires et deux suppléants à Émilie ORGEL :

Titulaires : Jean-Loup GAGNEPAIN et Alain LAPORTE

Suppléants : Benoît CHAISSY et Dorothée LEYMARIE DEMERLIAC qui remplace Raphaël TROLETTI qui souhaite quitter le Comité Environnemental qui ne correspond pas à ces attentes.

La date de la prochaine réunion de cette commission n'est pas fixée à ce jour (24 ou 29 avril 2023),

Plusieurs aspects pour la gestion des forêts sont au programmes, le coté pédagogique, (intérêts des classes de primaire de Flogny-la-Chapelle, des classes de secondes à Tonnerre,...) ainsi que le coté financier.

- Affouage.
- Chasse, la fin de la convention de la Société de chasse est en fin d'année.
- Mise en valeur des bois.
- Inventaire des biens sans maîtres (recherche des propriétaires).

Je vous proposerai une réunion du comité environnemental début mai afin d'avoir la restitution par les participants.

Il est évoqué de vérifier si des cartes ou des informations existent à l'office de Tourisme sur les randonnées, ou les accès aux forêts de Tonnerre.

En effet, il s'agit d'un patrimoine touristique a ne pas négliger, un attrait à valoriser pour notre région.

La réunion du 3 avril 2023 nous a permis d'évoquer les différents points concernant les piétons, notamment le passage pour piéton devant le sémaphore qui abouti sur des places de parking, ...

Des marquages au sol nous paraissent simples mais le coût est à définir.

Nous avons ensuite travaillé sur les propositions de Benoît CHAISY et Rémi DREUX.

(Projet et plan en annexes)

Les enjeux concernant la mobilité à vélo dans Tonnerre sont diverses, et les points de vue sont différents selon qu'on soit piéton, cycliste, à trottinettes ou en voiture...

- aspects pollution
- circulation plus douce
- enjeu sanitaire, lutter contre la sédentarité
- aspect financier
- économie d'énergie
- moins de dégradation des structures

Le but n'étant pas de supprimer les véhicules mais d'avoir une maîtrise plus respectueuse des différents moyens de déplacement.

En effet des personnes à mobilité réduite ou ne pouvant effectuer de long parcours à pied doivent également pouvoir circuler.

Les zones limitées à 30 km/h ne sont pas visibles, on ne voit pas les panneaux, ils sont même inexistant dans des rues, pourtant la représentante de la municipalité nous affirme que cette limitation existe ainsi que des panneaux.

Aux abords des établissements scolaires, il est important de sécuriser (30 km/h), différencier les passages piétons (inexistants ou mal entretenus) de la route (non respectée par les piétons), ainsi que de mettre en place des voies (inexistantes) pour les vélos.

Tout cela est indépendant de la mission de « La Fabrique du Lieu » que nous avons rencontré lors de la réunion du 18 novembre 2022 et qui cible des modifications ou des aménagements à apporter dans des endroits précis.

Lors de cette réunion (18/11/22) on nous a informé de l'installation de ralentisseurs route de Junay et de Vaulichères. A ce jour, **aucune peinture n'est apposée sur le ralentisseur de Vaulichères** (Junay à vérifier) provoquant un risque énorme.

Aucun marquage au sol n'est fait sur le pont rue Aristide Briand pour visualiser le rétrécissement du pont (passage d'un seul véhicule). La météo ne doit plus être un frein aujourd'hui (raison évoquée la dernière fois).

Lorsque Rémi DREUX évoque les moyens de ralentir la circulation la représentante de la Mairie dit cette phrase « on ne fera pas de ralentisseur » provoquant l'envie de quitter une réunion ou on est là pour discuter et chercher des solutions.

Notre rôle est aussi pédagogique, les explications données après (bruits, bus,...) peuvent être entendues mais en aucun cas nous ne pouvons continuer si aucune discussion n'est possible.

Nous nous rencontrerons de nouveau au mois de mai.

A bientôt.

Ghislaine GERTNER

Présidente du Comité Environnemental